

Initiatives ministérielles

M. Waddell: Non, monsieur le Président, mais comme j'ai un discours de dix minutes à prononcer, j'allais simplement vous proposer de le faire immédiatement pendant que vous examinez plus à fond la question.

Le président suppléant (M. Paproski): D'après mes renseignements, si vous examinez le projet de loi et la signification de la motion, il semble que la traduction ne pose aucun problème. Vous comparez, ligne pour ligne, la version anglaise à la version française. Mais si vous incorporez la motion au projet de loi et lisez le tout, vous verrez que la traduction ne pose aucun problème. Mais nous allons vérifier et nous ferons rapport à la Chambre. Je suis content que les députés nous aient signalé la situation.

Le député de Richelieu veut-il faire un autre rappel au Règlement? Dans l'affirmative, pourrait-il tout d'abord se rasseoir afin que je puisse lui accorder la parole? Veuillez vous rasseoir, s'il vous plaît.

Est-ce que le député invoque le Règlement? Oui, alors je lui donne la parole.

[Français]

M. Louis Plamondon (Richelieu): J'ai l'impression, monsieur le Président, que vous disposez facilement de l'intervention que nous avons faite. C'est très grave, parce que je me demande comment on pourrait, en tout cas, reporter cette motion n° 14 à plus tard pour qu'on puisse intervenir, maintenant que l'on connaît le contenu et l'intention de la députée.

Nous approuvons, et moi j'approuve entièrement l'amendement qu'elle voulait apporter sauf que lorsque je l'ai lu en français, on dit simplement—et écoutez bien ceci: «...un service d'information continue assujetti...». Donc, je croyais qu'on faisait référence au réseau anglais actuel. Tandis que dans la version anglaise, on parle de «...service in English and French...», donc on veut ajouter un réseau. C'est très différent comme débat de ce qui va se faire.

Les députés du Québec, autant ceux du Parti progressiste-conservateur que ceux du Bloc québécois ou du Parti libéral auraient aimé intervenir dans ce débat-là et appuyer, bien sûr, cet amendement afin de forcer le gouvernement en vue de faire en sorte d'arriver à deux réseaux, français et anglais, au niveau des nouvelles. Cet amendement ne le précisait pas, si bien qu'on se retrouve aujourd'hui, par surprise, si on a lu seulement les amendements, car on ne peut lire tous les projets de loi tous les jours. Mais si on a lu seulement l'amendement, il nous est difficile de pouvoir intervenir rapidement puisque le débat va finir à 13 heures sur ce bloc d'amendements.

Je vous demanderais, monsieur le Président, de penser à une solution qui pourrait nous permettre de débattre un peu plus longuement à un autre moment de cette motion-là.

[Traduction]

M. Edwards: Monsieur le Président, cet amendement n'émane pas du gouvernement. Toutefois, dans le cadre du rappel au Règlement je crois que l'objection formulée est fondée, qu'elle est recevable. La version française n'a pas le même sens que la version anglaise, loin de là, et je vous encourage, monsieur le Président, ainsi que vos adjoints compétents, à régler le problème rapidement pour que la Présidence puisse, au cours du débat, trancher la question pour qu'on puisse prendre les mesures correctives nécessaires afin que les versions anglaise et française de l'amendement aient toutes deux le même sens. Il s'agit là d'un principe fondamental auquel souscrit la Chambre.

Le président suppléant (M. Paproski): C'est exactement ce que nous envisageons de faire. Je tiens à remercier le secrétaire parlementaire, le député de Richelieu, le député de Port Moody—Coquitlam et la députée de Mount Royal d'avoir porté cette question à l'attention du Président. Je sais que la traduction juridique des versions anglaise et française risque toujours d'être quelque peu différente, mais le résultat est le même. Nous y jetterons au moins un coup d'oeil et ferons part de notre décision au député.

• (1220)

Y a-t-il un autre député qui souhaite intervenir dans le débat—un rappel au Règlement?

Mme Finestone: ...au Président ou au Bureau des éclaircissements. Puisque c'est moi qui ai proposé cet amendement, je peux vous dire que l'objet de la motion numéro 14 (m) est parfaitement clair, et porte sur le fait que le service d'information continue doit être offert dans les deux langues et assujetti aux lois applicables. Si vous cherchez à obtenir des précisions ou des garanties, je tiens à vous dire que c'était bien là mon intention.

Le président suppléant (M. Paproski): Il y a une explication à cela. Je donne donc maintenant la parole au député de Port Moody—Coquitlam.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je voudrais juste préciser que ce qui s'est produit en fait, c'est que la députée de Mount Royal, qui est aussi la porte-parole libérale, a présenté un certain nombre d'amendements, en l'occurrence les n°s 12, 13, 14 et 15.